

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, GUIGNARD Sandra, PREAU Jean, LEFEUVRE Willy, BARBOT Eric, VALENTIN Fanny, MARCHAND Ludovic, BONNAUD Brigitte, CHATEVAIRE Bernadette, VENDE Lydie, BAUDOUIN Jacques formant la majorité des membres en exercices.

Absent : RIDEREAU Philippe

Monsieur RIDEREAU Philippe avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy

Madame BONNAUD Brigitte été élue secrétaire

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu.

1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2020 tel qu'il vient d'élaborer pour le budget principal.

Il se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 789 589.75€

Recettes : 789 589.75€

Investissement

Dépenses : 1 604 861.40€

Recettes : 1 604 861.40€

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le projet de budget primitif 2020 tel qu'il vient d'être présenté pour le budget principal.

2) AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Le Conseil Municipal de la Commune de XANTON-CHASSENON, réuni sous la présidence de Monsieur RENAULT Claudy, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 **du Budget Communal** ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 349931.97€ décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 : 600 251.25€

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2019 : 730 504.82€

Le report des résultats excédentaires de fonctionnement est de : 219 678.40€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (EXCEDENT) 349 931.97€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT (EXCEDENT) : 318.08€

Le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2019 : 426 897.59€

Déficit d'investissement reporté 145 984.38€

Le montant des recettes d'investissement réalisées en 2019 : 490 861.18€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT (DEFICIT) - 82 020.79€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT (EXCEDENT) : 34 917.09€

Le budget assainissement a été clôturé au 31/12/2019. Il apparaissait un résultat de fonctionnement excédentaire de 318.08€ et un excédent d'investissement de 34917.09€. Il faut donc ajouter ces deux résultats à ceux de la commune.

INSCRIPTION EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 : 47 103.70€

AFFECTATION EN REPORT EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT 175 982.75€
AU COMPTE 002

INSCRIPTION AU COMPTE 1068 EN RECETTE D'INVESTISSEMENT : 174 267.30€

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Après avoir présenté le budget primitif 2020, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales comme par le passé et donc de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

Taxe foncière (bâti).....19,01%
Taxe foncière (non bâti)..... 52,83%

4) COMMISSION APPEL OFFRES

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Après vote, le conseil municipal désigne les membres suivants pour composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DELAHAYE Philippe	LEFEUVRE Willy
THIBAUD Jean-Michel	MARCHAND Ludovic
MARSAUD Christian	BARBOT Eric

5) MATERIEL POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des devis de la société OUEST OCCASION de PARTHENAY relatif à l'achat d'armoires chauffantes, d'étuves, de grilles et d'une armoire réfrigérée pour la salle des fêtes « Robert Moreau ». Les devis s'élèvent respectivement à 6906€ TTC et à 2640€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les deux devis de l'entreprise OUEST OCCASION DE PARTHENAY qui s'élèvent respectivement à 6906€ TTC pour l'un et 2640€ TTC pour l'autre. Monsieur le Maire est autorisé à les signer. Ces sommes seront inscrites au compte 2188 du budget primitif 2020.

6) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au membre présent que Monsieur ROUGER Stéphane travaille au sein de la commune de XANTON-CHASSENON au service technique depuis février 2017 en remplacement d'un agent en arrêt de travail.

Monsieur le Maire propose donc de recruter cet agent qui donne entière satisfaction.

Il propose donc de créer un poste d'agent technique territorial (catégorie C) au service technique à compter du 1^{er} septembre 2020 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de créer un poste d'agent technique territorial au service technique à compter du 1^{er} septembre 2020 à raison de 35 heures hebdomadaires. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer la vacance d'emploi et de faire l'ensemble des démarches pour pérenniser le poste de Monsieur ROUGER Stéphane.

7) DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions reçues à ce jour :

Antenne de protection civile Vendée Fontenay Sèvre Autise

Ecole J Brel pour l'intervention d'un professeur agrégé en chant

France Parkinson

Association Pierre Blanche escalade

Adile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer uniquement les subventions suivantes :

Ecole Jacques BREL : 400€

Antenne de protection civile : 60€.

Le jeune xantonnais qui pratique l'escalade au club de Pierre Blanche a plus de 18 ans. Les clubs sportifs sont subventionnés à hauteur de 15€ par jeune xantonnais de 3 à 18 ans. Le conseil municipal ne peut donc pas répondre favorablement à cette demande.

Les subventions pour l'antenne de protection civile et l'école J BREL seront inscrites au compte 6574 du budget primitif 2020.

Un récapitulatif des subventions demandées au cours d'une année sera transmis au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aussi de faire intervenir des musiciens pour un concert à l'école primaire en octobre 2020.

8) PARTICIPATION A L'OPERATION « UN MASQUE PAR VENDEEN »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie COVID-19, et la loi N°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet,

Vu la décision n°2020P_06_040 du Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

Considérant l'acquisition par le Département de la Vendée de 1 022 000 masques réutilisables, dont 790 000 à destination des administrés de 17 intercommunalités et de la commune de l'île d'Yeu, dans le cadre de l'opération « un masque par Vendéen »,

Considérant que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a ainsi pu disposer de 19 000 masques,

Considérant que le montant moyen des masques acquis par le Département s'élève à 2.72 € TTC,

Considérant que l'Etat participe à hauteur de 1 € par masque,

Considérant que le Département participe à hauteur de 70 % par masque, du coût restant à charge après participation de l'Etat,

Considérant que la Communauté de Communes accorde une subvention au Département à hauteur de 30 % par masque, du coût restant à charge après participation de l'Etat, soit 0.52 €,

Considérant que par décision du Président n°2020P_06_035 du 16 juin 2020, il a été décidé de verser la somme de 9 880.00 € au Département pour le financement des masques acquis dans le cadre de l'opération « un masque par Vendéen »,

Considérant que ces masques ont été redistribués en partie aux communes à destination de leurs administrés,

Considérant que la Communauté de Communes a fait le choix de demander une participation financière aux communes de 0.52 € par masque distribué aux communes,

Considérant que la commune de XANTON-CHASSENON a ainsi pu obtenir 750 masques,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal son accord pour procéder au versement d'une participation financière de « montant » 390€ TTC auprès de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser à la communauté de communes Vendée Sèvre Autise la somme de 390€.

Le conseil municipal tient à signaler qu'il déplore que les tracts distribués aux habitants ne mentionnaient nullement la participation de la commune au financement de ces masques. Ils n'évoquaient que le partenariat entre le département 70% et la communauté de communes 30%.

9) APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS AUX LOTS 8 ET 10 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE « ROBERT MOREAU » SUR LA COMMUNE DE XANTON-CHASSENON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 mai 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 1-2-4-5 et 10 à 13 pour la rénovation de la salle « Robert Moreau » sur la Commune de Xanton Chassenon,

Vu la délibération du 09 juillet 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 3-6-7-8-9-14 pour la rénovation de la salle « Robert Moreau » sur la Commune de Xanton Chassenon,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 8 « Cloisons sèches »,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 10 « Revêtements de sols carrelage, faïence »,

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant des marchés de travaux relatifs à la rénovation de la salle « Robert Moreau » sur la commune de Xanton-Chassenon :

le marché de travaux relatif au lot 8 « Cloisons sèches » a été attribué à la société BROSSET pour un montant HT de 56 694.16 euros. Le remplacement de dalle de placo par des dalles de faux plafond hygiène nécessite la passation d'un avenant n°1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 55 646.75 euros HT (soit – 1 047.41 euros HT), soit une variation d'environ +2 % par rapport au marché initial.

le marché de travaux relatif au lot 10 « Revêtements de sol carrelage, faïence » a été attribué à la société LETEAU pour un montant HT de 11 876.50 euros. Le remplacement du carrelage dans le rangement et de quelques carreaux dans la cuisine nécessite la passation d'un avenant n°1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 13 376.62 euros HT (soit + 1 500.12 euros HT), soit une variation d'environ +13 % par rapport au marché initial.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, Monsieur le Maire propose d'approuver les avenants et d'en autoriser la signature, après avoir fait état de leur contenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Autorise la modification des marchés de travaux relatifs à ces lots sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 8 « Cloisons sèches » conclu avec la société Brosset, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 55 646.75 euros HT.

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 10 « Revêtements de sol carrelage, faïence » conclu avec la société Leteau, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 13 376.62 euros HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur 2313 (imputation budgétaire à remplir par le maître d'ouvrage).

10) APPROBATION DES AVENANTS N°2 AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS AUX LOTS 2, 5 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE « ROBERT MOREAU » SUR LA COMMUNE DE XANTON-CHASSENON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 mai 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 1-2-4-5 et 10 à 13 pour la rénovation de la salle « Robert Moreau » sur la Commune de Xanton Chassenon,

Vu la délibération du 09 juillet 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 3-6-7-8-9-14 pour la rénovation de la salle « Robert Moreau » sur la Commune de Xanton Chassenon,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 2 « Gros œuvre »,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 5 « Menuiseries extérieures aluminium »,

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant des marchés de travaux relatifs à la rénovation de la salle « Robert Moreau » sur la commune de Xanton-Chassenon :

le marché de travaux relatif au lot 2 « Gros œuvre » a été attribué à la société MALVAUD pour un montant HT de 60 833.87 euros. Au cours de la séance du 11 juin 2020, le conseil municipal a validé l'avenant 1 d'un montant de – 4088.25HT et -4905.90€ TTC. Le marché était donc passé à 56745.62€ HT. L'allongement de la durée du chantier suite au COVID19 nécessitent la passation d'un avenant n°2 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 57 372.82 euros HT (soit 627.20€ euros HT).

le marché de travaux relatif au lot 5 « Menuiseries extérieures aluminium» a été attribué à la société LEB pour un montant HT de 40 170.00 euros. L'ajout de pièces en tôle pliée sur plusieurs appuis avait fait l'objet d'un avenant de 2307€ HT le 19 décembre 2019. L'ajout d'un bandeau périphérique en bas de toiture nécessite la passation d'un avenant n°2 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 47 003.00 euros HT (soit + 4526.00€ HT).

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, Monsieur le Maire propose d'approuver les avenants et d'en autoriser la signature, après avoir fait état de leur contenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

Autorise la modification des marchés de travaux relatifs à ces lots sur le fondement de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique.

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 2 « Gros œuvre » conclu avec la société MALVAUD, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 57 372.82 euros HT.

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 5 « Menuiseries extérieures aluminium » conclu avec la société LEB, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 47 003.00 euros HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au compte 2313.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une fissure est apparue sur le sol et que le zinc est déformé. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'engager la responsabilité de l'architecte et de la SPL. Un expert de la SMACL doit se déplacer le 20 juillet 2020.

11) DEVIS POUR LES PLANS D'EVACUATION

Monsieur le Maire fait part du devis de la société de la société VPI de BELLEVIGNY pour l'élaboration de 9 plans plastifiés pour la salle du rez de chaussée et du sous-sol. Le montant du devis s'élève à 786.04€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société VIP d'un montant de 786.04€ TTC pour l'élaboration de plans d'évacuations. Il autorise Monsieur le Maire à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 60632 du budget primitif 2020.

12) DEVIS POUR LA RESTAURATION DU BATIMENT A COTE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise COURTIN ET FILS DE RIVES D'AUTISE pour un montant de 6804.49€. Le devis a pour objet de transformer en préau le bâtiment en créant une ouverture sur le four et 2 ouvertures sur le jardin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise COURTIN ET FILS de RIVES D'AUTISE pour un montant de 6804.49€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2313. Les travaux seront réalisés en février 2021.

13) CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un jeune a été accueilli au service technique pour une période de stage de deux semaines. Pendant toute cette période ce jeune homme a donné entière satisfaction.

Monsieur le Maire propose de le recruter pour une période d'un an en contrat à durée déterminé à raison de 35 heures à compter du 27 juillet 2020. Il sera recruté en qualité d'agent technique (catégorie c) et sera rémunéré sur l'indice brut 350 indice majoré 327.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de recruter à compter du 27 juillet 2020 le jeune stagiaire pour une durée d'un an en qualité d'adjoint technique. Il sera rémunéré sur l'indice IB 350 IM 327. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches.

14) AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA TRAVERSEE DE CHASSENON LE BOURG

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de sécurité à Chassenon le bourg sur la RD 745 en direction de ST HILAIRE DES LOGES réalisé par l'Agence routière Départementale de Luçon.

Les travaux s'élèvent à 9048.00€ TTC soit 7540€ HT.

La commune pourrait prétendre à une subvention de 20% au titre de la répartition du produit des amendes de police soit 1508€.

Le plan de financement de présente comme suit :

Dépenses

Travaux 7 540€ HT

Recettes

Amende de police : 1508€

Autofinancement : 6 032€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet proposé à Chassenon le Bourg en autorisant Monsieur le Maire à le signer, valide le plan, de financement et sollicite pour le programme 2020, la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Ces travaux seront inscrits au compte 2315.

15) RECRUTEMENT D'UN AGENT A L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire propose de recruter comme l'année précédente à un agent pour aider l'enseignante qui aura la charge des grandes sections de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Ce temps d'adaptation permettra aux enfants l'acquisition de la propreté et d'une certaine autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de recruter du 1^{er} septembre 2020 aux vacances de la Toussaint une personne pour s'occuper des grandes sections et faciliter leur autonomie. Cet agent sera rémunéré sur l'indice IB 350 IM 327. Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches.

16) PROGRAMME VOIRIE 2020

Monsieur THIBAUD informe le conseil municipal que les entreprises RINEAU TP, la COLAS et BONNEAU ET FILS ont été sollicitées pour des devis.

Les chemins privilégiés en 2020 sont : le chemin de la pierre Virante, le chemin de Fontenay, route de chassenon, le chemin du logis et la rue des ouchettes.

La commission étudiera les devis et la décision sera validée à la prochaine réunion de conseil municipal.

Les véhicules roulent trop vite rue de la fruche. Un comptage sera demandé à l'agence routière pour évaluer la vitesse moyenne des véhicules.